



C/46/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 août 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL**Quarante-sixième session ordinaire
Genève, 1^{er} novembre 2012**

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR
LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Mémoire du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 2011, et le rapport du Vérificateur des comptes relatif à l'exercice financier 2010-2011.

1. Résultats financiers de l'exercice biennal 2010-2011

Les résultats financiers de l'exercice biennal 2010-2011 sont régis par le Règlement financier (document UPOV/C/VI/15 disponible sur le site http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=26467). Les résultats financiers pour l'exercice biennal 2010-2011 sont les suivants :

	<u>Francs suisses</u>
Recettes	6 900 727
Dépenses	<u>6 478 733</u>
Excédent de recettes	<u>421 994</u>

Conformément à l'article 5 du Règlement financier (document UPOV/C/VI/15), l'excédent de recettes de 421 994 francs suisses a été versé au fonds de réserve.

Les résultats financiers pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été établis conformément aux Normes comptables de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, il convient de noter que le Conseil, à sa quarante-cinquième session ordinaire, tenue à Genève le 20 octobre 2011, est convenu d'adopter les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) à compter de l'exercice financier commençant en 2012 (voir le paragraphe 9.b) du document C/45/18 "Compte rendu").

2. Fonds de roulement

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2011 (annexe A.2 du présent document), ce fonds de roulement s'élève à 536 677 francs suisses. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions de novembre 1972 (paragraphe 57 du document UPOV/C/VI/12), octobre 1992 (paragraphe 14 du document C/26/15) et avril 2006 (paragraphe 10 du document C(Extr.)/23/4) et annexe du document UPOV/INF/13) est la suivante :

Membre de l'Union	Francs suisses	Membre de l'Union	Francs suisses
Afrique du Sud	8 333	Lettonie	1 667
Albanie	1 667	Lituanie	4 167
Allemagne	41 667	Maroc	1 667
Argentine	4 167	Mexique	6 250
Australie	8 333	Nicaragua	1 667
Autriche	12 500	Norvège	8 333
Azerbaïdjan	1 667	Nouvelle-Zélande	8 333
Bélarus	1 667	Oman	8 333
Belgique	8 333	Ouzbékistan	1 667
Bolivie (État plurinational de)	1 667	Panama	1 667
Brésil	2 083	Paraguay	1 667
Bulgarie	1 667	Pays-Bas	24 999
Canada	8 333	Pologne	4 167
Chili	1 667	Portugal	4 167
Chine	4 167	République de Corée	12 500
Colombie	1 667	République dominicaine	1 667
Costa Rica	1 667	République de Moldova	1 667
Croatie	1 667	République tchèque	4 167
Danemark	8 333	Roumanie	1 667
Équateur	1 667	Royaume-Uni	41 667
Espagne	12 500	Singapour	1 667
Estonie	1 667	Slovaquie	4 167
États-Unis d'Amérique	41 667	Slovénie	1 667
Fédération de Russie	4 167	Suède	8 333
Finlande	8 333	Suisse	8 333
France	41 667	Trinité-et-Tobago	1 667
Géorgie	1 667	Tunisie	1 667
Hongrie	4 167	Turquie	4 167
Irlande	8 333	Ukraine	4 167
Islande	1 667	Union européenne	41 667

Membre de l'Union	Francs suisses	Membre de l'Union	Francs suisses
Israël	4 167	Uruguay	1 667
Italie	16 666	Viet Nam	1 667
Japon	41 667	Total :	536 677
Jordanie	1 667		
Kenya	1 667		
Kirghizistan	1 667		

3. Base des contributions

Le montant de la contribution annuelle de chaque membre de l'Union est calculé selon le nombre d'unités de contributions qui lui est appliqué (article II de l'Acte de 1972, article 26 de l'Acte de 1978 et article 29 de l'Acte de 1991 de la Convention). Le calcul des contributions de 2010 et 2011 a été basé sur le nombre d'unités suivant (voir, à ce sujet, le budget de l'exercice biennal 2010-2011 (documents C/43/4 Rev. et C/43/17)) :

Nombre d'unités	Membre de l'Union
5	Allemagne
5	États-Unis d'Amérique
5	France
5	Japon
5	Union européenne
3	Pays-Bas
2	Espagne
2	Italie
2	Royaume-Uni
1,5	Belgique
1,5	République de Corée (pour 2011)
1,5	Suède
1,5	Suisse
1	Afrique du Sud
1	Australie
1	Canada
1	Finlande
1	Irlande
1	Norvège
1	Nouvelle-Zélande
1	Oman
0,75	Autriche
0,75	Mexique
0,75	République de Corée (pour 2010)
0,5	Argentine
0,5	Chine
0,5	Danemark
0,5	Fédération de Russie
0,5	Hongrie
0,5	Israël
0,5	Pologne
0,5	République tchèque
0,5	Slovaquie
0,5	Turquie
0,25	Brésil
0,2	Albanie
0,2	Azerbaïdjan
0,2	Bélarus
0,2	Bolivie (État plurinational de)
0,2	Bulgarie
0,2	Chili
0,2	Colombie

Nombre d'unités	Membre de l'Union
0,2	Costa Rica
0,2	Croatie
0,2	Équateur
0,2	Estonie
0,2	Géorgie
0,2	Islande
0,2	Jordanie
0,2	Kenya
0,2	Kirghizistan
0,2	Lettonie
0,2	Lituanie
0,2	Maroc
0,2	Nicaragua
0,2	Ouzbékistan
0,2	Panama
0,2	Paraguay
0,2	Portugal
0,2	République de Moldova
0,2	République dominicaine
0,2	Roumanie
0,2	Singapour
0,2	Slovénie
0,2	Trinité-et-Tobago
0,2	Tunisie
0,2	Ukraine
0,2	Uruguay
0,2	Viet Nam
Total :	60,80 unités pour 68 membres de l'Union (pour 2010)
	61,55 unités pour 68 membres de l'Union (pour 2011)

4. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - comparaison du budget avec les recettes et dépenses effectives de l'exercice financier 2010-2011 suivie de notes explicatives, des dépenses par sous-programme ainsi que d'un plan de financement pour l'exercice biennal 2010-2011;
- A.2 - bilan au 31 décembre 2011;
- A.3 contributions des membres de l'Union (y compris les contributions reçues à l'avance);
- A.4 - comparaison des recettes et des dépenses entre l'exercice biennal 2008-2009 et l'exercice biennal 2010-2011;
- A.5 - arriérés de contributions et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2011;
- A.6 - comparaison du bilan au 31 décembre 2009, avec le bilan au 31 décembre 2011;
- A.7 - ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires);
- A.8 - relevé des recettes et des dépenses et évolution des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 1);
- A.9 - relevé des actifs et passifs et des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 2);
- A.10 - évolution des mouvements de trésorerie (tableau comparatif 3);
- A.11 - notes (objectifs de l'Union; principales normes comptables);

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

5. *Le Conseil est invité à examiner et à approuver les comptes de l'exercice financier 2010-2011.*

[L'annexe A.1 suit]

ANNEXE A.1

Comparaison du budget avec les recettes et dépenses effectives de l'exercice financier 2010-2011
(en francs suisses)

		Budget	Montants effectifs	Différence Budget/Montants effectifs
Recettes				
Contributions	i)	6 512 000	6 562 957	50 957
Publications	ii)	70 000	48 180	-21 820
Intérêts	iii)	100 000	77 608	-22 392
Autres	iv)	100 000	211 982	111 982
Total recettes		6 782 000	6 900 727	118 727
Dépenses				
Ressources en personnel	i)	4 890 000	4 270 839	619 161
Missions de fonctionnaires	ii)	300 000	436 872	-136 872
Voyages de tiers	iii)	70 000	184 014	-114 014
Conférences	iv)	140 000	224 177	-84 177
Experts		66 000	2 827	63 173
Publications	v)	70 000	48 357	21 643
Autres services contractuels	vi)	0	11 415	-11 415
Dépenses de fonctionnement	vii)	1 236 000	1 273 592	-37 592
Mobilier et matériel	viii)	0	5 644	-5 644
Fournitures et accessoires	ix)	10 000	20 996	-10 996
Total dépenses		6 782 000	6 478 733	303 267
Résultat				
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve		0	421 994	421 994

i) à ix) : voir à la page 2 de la présente annexe

Explication des principales variations entre le budget et les montants effectifs

Recettes

- i) Contributions
L'excédent de 50 957 francs suisses est dû principalement à l'augmentation du nombre d'unités de contribution d'un membre.
- ii) Publications
Le déficit de 21 820 francs suisses s'explique par un chiffre de vente de publications inférieur aux prévisions.
- iii) Intérêts
Un déficit de 22 392 francs suisses est dû à des taux d'intérêt plus faibles que prévu sur les fonds déposés auprès de la Banque nationale suisse. Ce déficit a été en partie compensé par une augmentation du volume de ces fonds résultant de l'excédent engendré pendant la période considérée.
- iv) Autres
L'excédent de recettes de 111 982 francs suisses résulte en partie de l'aide financière accordée par les membres pour les activités liées au cinquantième anniversaire de l'Union (d'un montant total de 67 968 francs suisses), du financement par un membre de l'Union de l'Atelier sur la propriété intellectuelle et la protection des variétés d'obtentions végétales tenu à Douala (Cameroun) (environ 25 100 francs suisses) et des fonds reçus pour un stage (18 600 francs suisses).

Dépenses

- i) Ressources en personnel
La différence de 619 161 francs suisses est due principalement à des changements de personnel et une estimation prudente des coûts de personnel. Cette estimation prudente des coûts de personnel est conforme aux résultats financiers de l'exercice biennal 2008-2009, selon lesquels les dépenses de personnel se sont élevées à 4 369 287 francs suisses contre des prévisions budgétaires de 4 607 000 francs suisses (voir le document C/44/4 "Situation financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales au 31 décembre 2009", Annexe A.1, paragraphe i) sous "Dépenses"). L'Annexe A.1 du document C/44/4 explique que l'économie était "...le résultat de l'augmentation effective des coûts liés aux postes par rapport à l'augmentation prévue dans le budget, ainsi que de dépenses moins élevées que ce qui était prévu pour les contrats de courte durée dans la catégorie des services généraux". La réduction des dépenses de personnel par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 correspond à un poste de la catégorie des services généraux et un poste de la catégorie professionnelle restés vacants pendant trois et quatre mois, respectivement, durant l'exercice biennal. Une autre réduction est liée à des changements de grade dus à des changements de personnel, y compris le grade du nouveau Secrétaire général adjoint. En outre, un agent administratif temporaire a été recruté pour un contrat de courte durée dans le cadre d'un contrat de service spécial qui n'est pas inclus dans les ressources en personnel (voir paragraphe vi) "Autres services contractuels").
- ii) Missions de fonctionnaires
Le budget a été dépassé de 136 872 francs suisses. Le budget 2010-2011 prévoyait une réduction substantielle du budget des missions (de 300 000 francs suisses) par rapport aux dépenses effectives de l'exercice 2008-2009 (445 141 francs suisses). La réduction des dépenses liées aux ressources en personnel a permis de maintenir les missions de fonctionnaires à un niveau voisin de celui de l'exercice biennal 2008-2009 de manière à répondre aux demandes des membres de l'Union. Ces dépenses ont également couvert la participation de fonctionnaires à des manifestations organisées par des membres de l'Union à l'occasion de son cinquantième anniversaire.
- iii) Voyages de tiers
L'excédent de dépenses de 114 014 francs suisses comprend un montant de 18 121 francs suisses lié au cinquantième anniversaire de l'Union qui a été remboursé par les membres de l'Union, ainsi qu'un montant de 23 140 francs suisses concernant l'Atelier sur la propriété intellectuelle et la protection des obtentions végétales tenu à Douala (Cameroun) en juillet 2010, qui a été également

remboursé par un membre de l'Union. L'excédent de dépenses afférent à ce poste est en outre compensé par une dépense inférieure de 63 173 francs suisses aux prévisions au titre du poste "Experts". Il couvre également les dépenses liées à des manifestations organisées par des membres de l'Union à l'occasion du cinquantième anniversaire, le Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir, tenu à Genève le 21 octobre 2011 en relation avec le cinquantième anniversaire, et le Séminaire sur la protection des variétés végétales et le transfert de technologie : les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé, tenu à Genève les 11 et 12 avril 2011. Les coûts des voyages de tiers pour le Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir ont été couverts par le financement par des membres de l'Union d'activités liées au cinquantième anniversaire.

iv) Conférences

L'excédent de dépenses de 84 177 francs suisses comprend les montants de 9 113 francs suisses (cinquantième anniversaire de l'UPOV) et de 1 053 francs suisses (Atelier tenu au Cameroun), remboursés comme il est indiqué au paragraphe iii) ci-dessus. Le reste de l'excédent de dépenses comprend les coûts liés au Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir et le Séminaire sur la protection des variétés végétales et le transfert de technologie : les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé, et l'organisation d'un dîner d'adieu pour le Secrétaire général adjoint le 20 octobre 2010. En particulier, le coût des services d'interprétation pour les sessions de l'UPOV, les séminaires et les colloques tenus durant l'exercice biennal a représenté un montant de 168 071 francs suisses sur le coût total des conférences. Les coûts des services d'interprétation pour le Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir ont été couverts par le financement par des membres de l'Union d'activités liées au cinquantième anniversaire.

v) Publications

Le montant de 21 643 francs suisses en moins sur les dépenses est dû au retard d'expédition et de facturation de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales (UPOV-ROM).

vi) Autres services contractuels

L'excédent de dépenses de 11 415 francs suisses correspond principalement à un agent administratif temporaire recruté aux termes d'un contrat de courte durée pour service spécial plutôt qu'au titre des ressources en personnel (voir paragraphe i)), et au paiement au concepteur du nouveau site Web de l'UPOV qui a été imputé à ce poste.

vii) Dépenses de fonctionnement

L'excédent de dépenses de 37 592 francs suisses est dû principalement au coût du Coffret commémoratif (12 619 francs suisses) produit à l'occasion du cinquantième anniversaire, à la création du microsite "Introduction à l'UPOV" du site Web de l'UPOV (12 355 francs suisses) (ces deux montants ont été remboursés par des membres de l'Union), à la production d'affiches pour la Journée portes ouvertes de l'UPOV, tenue à Genève en juin 2010 (3 900 francs suisses) et à une partie de la conception du nouveau site Web de l'UPOV (5 142 francs suisses).

viii) Mobilier et matériel

La dépense afférente au mobilier et matériel a servi à doter le personnel pertinent d'ordinateurs portables et de téléphones Blackberry.

ix) Fournitures et accessoires

La dépense effective couvre le coût de production des classeurs "UPOV Collection" relatifs au cinquantième anniversaire de l'Union, soit un total de 18 622 francs suisses, qui a été remboursé par des membres de l'Union.

Dépenses par sous-programme pour l'exercice financier 2010-2011
(en milliers de francs suisses)

Sous-programme	UV.01	UV.02	UV.03	UV.04	Total
Ressources en personnel	715	1 996	1 039	521	4 271
Missions de fonctionnaires	-	149	181	107	437
Voyages de tiers	18	-	154	12	184
Conférences	68	129	26	1	224
Experts	-	-	2	1	3
Publications	-	46	2	-	48
Autres services contractuels	2	9	-	-	11
Dépenses de fonctionnement	24	1 244	-	6	1 274
Mobilier et équipement	6	-	-	-	6
Fournitures	19	2	-	-	21
Total	852	3 575	1 404	648	6 479

- UV.01 Politique générale en matière de protection des obtentions végétales
 UV.02 Améliorer les services fournis aux membres de l'Union / Assurer un système efficace de protection des obtentions végétales
 UV.03 Étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales
 UV.04 Relations extérieures

Plan de financement de l'exercice biennal 2010-2011

	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires* Fonds fiduciaires		Financement total	
	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs
Dépenses	6 782 000	6 478 733	430 000	576 391	7 212 000	7 055 124
Recettes	6 782 000	6 900 727	430 000	561 379	7 212 000	7 462 106
+/- Transfert du/au solde de financement	0	-421 994	-	15 012	-	-406 982
Montant total des crédits	6 782 000	6 478 733	430 000	576 391	7 212 000	7 055 124

[L'annexe A.2 suit]

* Les ressources extrabudgétaires comprennent les fonds fiduciaires, qui font l'objet d'une comptabilité distincte (voir l'annexe A.7).

ANNEXE A.2

Bilan au 31 décembre 2011
(en francs suisses)

Actif			Passif		
Liquidités : Compte courant Compte de dépôts	233 744 <u>2 668 348</u>	2 902 092	Contributions et participations au fonds de roulement reçues à l'avance		300 573
Contributions à recouvrer		191 012	Compte de liaison, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)		407 164
Compte de liaison, fonds fiduciaires		169 608	Créanciers divers		26 573
Débiteurs divers		647	Fonds de réserve : Report au 31 décembre 2009 Excédent de recettes pour 2010-2011	1 037 229 <u>421 994</u>	1 459 223
			Fonds de roulement		536 677
			Provision pour cessation de service		533 149
		3 263 359			3 263 359

[L'annexe A.3 suit]

ANNEXE A.3

Contributions des membres de l'Union
(en francs suisses)

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2010	janvier 2011	
Afrique du Sud	1	53 641	53 641	6/11/1977
Albanie	0,2	10 728	10 728	15/10/2005
Allemagne	5	268 205	268 205	10/8/1968
Argentine	0,5	26 820	26 820	25/12/1994
Australie	1	53 641	53 641	1/3/1989
Autriche	0,75	40 231	40 231	14/7/1994
Azerbaïdjan	0,2	10 728	10 728	9/12/2004
Bélarus	0,2	10 728	10 728	5/1/2003
Belgique	1,5	80 462	80 462	5/12/1976
Bolivie (État plurinational de)	0,2	10 728	10 728	21/5/1999
Brésil	0,25	13 410	13 410	23/5/1999
Bulgarie	0,2	10 728	10 728	24/4/1998
Canada	1	53 641	53 641	4/3/1991
Chili	0,2	10 728	10 728	5/1/1996
China	0,5	26 820	26 820	23/4/1999
Colombie	0,2	10 728	10 728	13/9/1996
Costa Rica	0,2	10 728	10 728	12/1/2009
Croatie	0,2	10 728	10 728	1/9/2001
Danemark	0,5	26 820	26 820	6/10/1968
Équateur	0,2	10 728	10 728	8/8/1997
Espagne	2	107 282	107 282	18/5/1980
Estonie	0,2	10 728	10 728	24/9/2000
États-Unis d'Amérique	5	268 205	268 205	8/11/1981
Fédération de Russie	0,5	26,820	26 820	24/4/1998
Finlande	1	53 641	53 641	16/4/1993
France	5	268 205	268,205	3/10/1971
Géorgie	0,2	10 728	10 728	29/11/2008
Hongrie	0,5	26 820	26 820	16/4/1983
Irlande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Islande	0,2	10 728	10 728	3/5/2006
Israël	0,5	26 820	26 820	12/12/1979
Italie	2	107 282	107 282	1/7/1977
Japon	5	268 205	268 205	3/9/1982
Jordanie	0,2	10 728	10 728	24/10/2004
Kenya	0,2	10 728	10 728	13/5/1999
Kirghizistan	0,2	10 728	10 728	26/6/2000
Lettonie	0,2	10 728	10 728	30/8/2002
Lituanie	0,2	10 728	10 728	10/12/2003
Maroc	0,2	10 728	10 728	8/10/2006
Mexique	0,75	40 231	40 231	9/8/1997
Nicaragua	0,2	10 728	10 728	6/9/2001

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2010	janvier 2011	
Norvège	1	53 641	53 641	13/9/1993
Nouvelle-Zélande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Oman	1	53 641	53 641	22/11/2009
Ouzbékistan	0,2	10 728	10 728	14/11/2004
Panama	0,2	10 728	10 728	23/5/1999
Paraguay	0,2	10 728	10 728	8/2/1997
Pays-Bas	3	160 923	160 923	10/8/1968
Pologne	0,5	26 820	26 820	11/11/1989
Portugal	0,2	10 728	10 728	14/10/1995
République de Corée	0,75/1,5	40 231	80 462	7/1/2002
République de Moldova	0,2	10 728	10 728	28/10/1998
République dominicaine	0,2	10 728	10 728	16/6/2007
République tchèque	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Roumanie	0,2	10 728	10 728	16/3/2001
Royaume-Uni	2	107 282	107 282	10/8/1968
Singapour	0,2	10 728	10 728	30/7/2004
Slovaquie	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Slovénie	0,2	10 728	10 728	29/7/1999
Suède	1,5	80 462	80 462	17/12/1971
Suisse	1,5	80 462	80 462	10/7/1977
Trinité-et-Tobago	0,2	10 728	10 728	30/1/1998
Tunisie	0,2	10 728	10 728	31/8/2003
Turquie	0,5	26 820	26 820	18/11/2007
Ukraine	0,2	10 728	10 728	3/11/1995
Union européenne	5	268 205	268 205	29/7/2005
Uruguay	0,2	10 728	10 728	13/11/1994
Viet Nam	0,2	10 728	10 728	24/12/2006
Total		3 261 363	3 301 594	

soit 68 membres de l'Union

Membres de l'Union	Date d'adhésion
Pérou*	8/8/2011
L'ex-République yougoslave de Macédoine*	4/5/2011

* Contribution payable à compter de janvier 2012.

soit 70 membres de l'Union (au 31 décembre 2011)

Contributions reçues à l'avance

Contributions de 2012 déjà reçues au 31 décembre 2011 :

Membres de l'Union	Francs suisses
Albanie	3 191
Australie	53 641
Bulgarie	10 728
Chili	10 876*
Colombie	10 728
Costa Rica	10 728
Équateur	1 788
France	310
Lituanie	10 728
Mexique	40 231
Norvège	53 641
Oman	53 641
Ouzbékistan	10 728
Panama	2 794
Slovaquie	26 820
Total	300 573

*comprend un paiement à l'avance de 148 francs suisses sur la contribution pour 2013.

[L'annexe A.4 suit]

ANNEXE A.4

Comparaison des recettes et des dépenses entre l'exercice biennal 2008-2009
et l'exercice biennal 2010-2011
(en francs suisses)

	Exercice biennal 2008-2009	Exercice biennal 2010-2011
Recettes		
Contributions	6 506 636	6 562 957
Publications	43 380	48 180
Intérêts	127 415	77 608
Autres	94 056	211 982
Total recettes	6 771 487	6 900 727
Dépenses		
Ressources en personnel	4 369 287	4 270 839
Missions de fonctionnaires	445 141	436 872
Voyages de tiers	71 506	184 014
Conférences	152 330	224 177
Experts	3 200	2 827
Publications	63 276	48 357
Autres services contractuels	7 926	11 415
Dépenses de fonctionnement	1 247 127	1 273 592
Mobilier et matériel	14 010	5 644
Fournitures et accessoires	7 314	20 996
Total dépenses	6 381 117	6 478 733
Résultat		
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve	390 370	421 994
Résultat total	6 771 487	6 900 727

[L'annexe A.5 suit]

ANNEXE A.5

Arriérés de contributions et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2011

Membres de l'Union	Pas d'arriérés / années d'arriérés	Montant des arriérés en francs suisses	
Afrique du Sud	Pas d'arriérés		
Albanie	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés		
Argentine	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Pas d'arriérés		
Bélarus	Pas d'arriérés		
Belgique	Contribution de 2011 (solde)		47 692
Bolivie (État plurinational de)	Contribution de 2011		10 728
Brésil	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés		
Chili	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés		
Costa Rica	Pas d'arriérés		
Croatie	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés		
Espagne	Contribution de 2011 (solde)		7 619
Estonie	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Pas d'arriérés		
Finlande	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés		
Géorgie	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés		
Islande	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés		
Japon	Pas d'arriérés		
Jordanie	Pas d'arriérés		
Kenya	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés		
Lettonie	Pas d'arriérés		
Lituanie	Pas d'arriérés		
Maroc	Pas d'arriérés		
Mexique	Pas d'arriérés		

Membres de l'Union	Pas d'arriérés / années d'arriérés	Montant des arriérés en francs suisses	
Nicaragua	Contribution de 2006 (solde) Contribution de 2007 Contribution de 2008 Contribution de 2009 Contribution de 2010 Contribution de 2011	8 784 10 728 10 728 10 728 10 728 <u>10 728</u>	62 424
Norvège	Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Oman	Pas d'arriérés		
Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
Panama	Pas d'arriérés		
Paraguay	Pas d'arriérés		
Pays-Bas	Pas d'arriérés		
Pologne	Contribution de 2011		26 820
Portugal	Contribution de 2011		10 728
République de Corée	Pas d'arriérés		
République de Moldova	Pas d'arriérés		
République dominicaine	Contribution de 2009 (solde) Contribution de 2010 Contribution de 2011	990 10 728 <u>10 728</u>	22 446
République tchèque	Pas d'arriérés		
Roumanie	Pas d'arriérés		
Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Singapour	Pas d'arriérés		
Slovaquie	Pas d'arriérés		
Slovénie	Pas d'arriérés		
Suède	Pas d'arriérés		
Suisse	Pas d'arriérés		
Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Tunisie	Pas d'arriérés		
Turquie	Pas d'arriérés		
Ukraine	Contribution de 2011 (solde)		2 555
Union européenne	Pas d'arriérés		
Uruguay	Pas d'arriérés		
Viet Nam	Pas d'arriérés		
Total			191 012

[L'annexe A.6 suit]

ANNEXE A.6

Comparaison du bilan au 31 décembre 2009
avec le bilan au 31 décembre 2011
(en francs suisses)

	31 décembre 2009	31 décembre 2011
ACTIF		
<u>Liquidités</u>		
UBS S.A., compte courant	144 861	233 744
Confédération suisse, compte de dépôt	2 092 316	2 668 348
<u>Compte de liaison</u>		
Fonds fiduciaires	67 482	169 608
<u>Comptes débiteurs</u>		
Contributions et participations au fonds de roulement	59 031	191 012
Débiteurs divers	1 616	647
Total	2 365 306	3 263 359
PASSIF		
<u>Compte de liaison</u>		
OMPI	232 303	407 164
<u>Comptes créditeurs</u>		
Contributions et participations au fonds de roulement reçues à l'avance	199 600	300 573
Créanciers divers	8 051	26 573
Provisions	367 696	533 149
Fonds de réserve	1 037 229	1,459 223
Fonds de roulement	520 427	536 677
Total	2 365 306	3 263 359

[L'annexe A.7 suit]

ANNEXE A.7

Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds fiduciaires alloués par les membres de l'Union, qui font l'objet d'une comptabilité distincte, sont présentés ci-après.

Bilan

(au 31 décembre 2011)

Actif	Francs suisses
<i>Liquidités</i>	
Compte bancaire (UBS S.A.)	311 624
<i>Comptes débiteurs</i>	
Débiteurs divers	111
Actifs transitoires	117 578
Total	429 313
Passif	Francs suisses
<i>Exigible</i>	
Compte de liaison UPOV	169 608
Compte de liaison OMPI	32 327
Fonds fiduciaires (selon détail ci-après)	227 378
Total	429 313

Recettes et dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011

(au 31 décembre 2011)

Fonds fiduciaires/Japon	Francs suisses	
Solde, début d'exercice		242 390
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	443 139	
Intérêts	662	443 801
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	93 501	
Voyages de tiers	285 106	
Conférences	464	
Experts	3 153	
Autres services contractuels	31 518	
Dépenses de fonctionnement	161	
Total dépenses directes	413 903	
Frais administratifs	53 807	-467 710
Fonds disponibles, fin d'exercice		218 481

Note : Fonds fiduciaires sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destinée aux séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales dans la région Asie.

Fonds fiduciaires/États-Unis d'Amérique	Francs suisses	
Solde, début d'exercice		-
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus		117 578
<i>Dépenses</i>		
Voyages de tiers	94 043	
Conférences	2 135	
Total dépenses directes	96 178	
Frais administratifs	12 503	-108 681
Fonds disponibles, fin d'exercice		8 897

Note : Fonds fiduciaires sous forme de contribution volontaire du Gouvernement des États-Unis d'Amérique destinée à l'éducation en matière de protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

[L'annexe A.8 suit]

Relevé des recettes et des dépenses
et évolution des fonds de réserve et de roulement

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2008-2009	Exercice 2010-2011
RECETTES		
Contributions	6 507	6 563
Autres/recettes diverses		
Recettes d'exploitation	137	260
Fonds reçus selon accords interinstitutions	-	-
Intérêts bancaires	127	78
Différence de change	-	-
Autres/divers	-	-
TOTAL RECETTES	6 771	6 901
DÉPENSES	6 381	6 479
TOTAL DÉPENSES	6 381	6 479
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	390	422
Transferts au fonds de réserve	390	422
Transferts à partir du fonds de réserve	-	-
Transferts au fonds de roulement	8	16
Autres ajustements	-	-
Solde des fonds de réserve et de roulement au début de l'exercice	1 160	1 558
SOLDE DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	1 558	1 996

[L'annexe A.9 suit]

Relevé des actifs et passifs et des fonds de réserve et de roulement

au 31 décembre 2011
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2008-2009	Exercice 2010-2011
ACTIF		
Liquidités et dépôts à terme	2 237	2 902
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recevoir des membres de l'Union	59	191
Autres	69	170
Autres actifs	-	-
Terrains et immeubles	-	-
TOTAL ACTIF	2 365	3 263
PASSIF		
Contributions reçues à l'avance	200	301
Engagements non réglés	-	-
Comptes créanciers		
Soldes de fonds interinstitutions	232	407
Autres	8	27
Autres fonds et comptes spéciaux	368	533
TOTAL PASSIF	808	1 268
FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT		
Fonds de réserve en fin d'exercice	1 037	1 459
Fonds de roulement en fin d'exercice	520	536
TOTAL FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	1 557	1 995
TOTAL PASSIF ET FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	2 365	3 263

[L'annexe A.10 suit]

Évolution des mouvements de trésorerie

au 31 décembre 2011
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2008-2009	Exercice 2010-2011
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent net (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	390	422
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	108	(132)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	1	1
(Augmentation) diminution du solde débiteur interfonds*	(51)	(102)
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus à l'avance	49	101
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	-	-
Augmentation (diminution) des comptes créanciers	8	19
Augmentation (diminution) du solde créditeur interfonds*	(608)	175
Augmentation (diminution) du solde des fonds et comptes spéciaux	132	165
moins : intérêts perçus	(127)	(78)
plus : charges financières	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(98)	571
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT :		
(Augmentation) diminution des placements	-	-
(Augmentation) diminution des terrains et immeubles	-	-
Augmentation (diminution) des emprunts	-	-
plus : intérêts perçus	127	78
moins : charges financières	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT	127	78
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de ces derniers	-	-
Transferts vers les réserves	7	16
Transferts à partir des réserves	-	-
Transferts (vers)/à partir des autres fonds	-	-
Sommes portées au crédit des membres de l'Union	-	-
Autres ajustements du solde des réserves et des fonds	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7	16
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME	36	665
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 201	2 237
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	2 237	2 902

* entre les différentes entités comptables administrées par l'OMPI.

Objectifs de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales

L'UPOV a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

Conformément à la Convention de l'UPOV, l'Union a pour principaux objectifs :

- de jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales;
- d'aider les États et les organisations à élaborer une législation et mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales; et
- de renforcer la sensibilité et la compréhension du public à l'égard du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales.

Principales normes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de l'UPOV

Ces états financiers couvrent l'exercice biennal 2010-2011 clos le 31 décembre 2011. Ils ont été établis conformément aux principes énoncés dans la Convention de l'UPOV, dans le Règlement administratif et financier de l'UPOV ainsi qu'en application des Normes comptables pour le système des Nations Unies (normes UNSAS) telles qu'elles sont définies dans le document des Nations Unies A/48/530 daté du 29 octobre 1993 et dans les modifications apportées par la suite à ce document.

Ces états financiers sont présentés en conformité avec ces normes comptables, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- la continuité des activités, la permanence des méthodes et le principe du fait générateur sont des conventions comptables de base. Lorsque ces conventions de base sont respectées, il n'est pas fait de mention spéciale. En revanche, si une convention de base n'est pas observée, il en est fait mention dans les états financiers et les raisons en sont indiquées;
- le choix et l'application des principes comptables sont guidés par les principes de prudence et de prééminence de la réalité sur l'apparence;
- tous les principes comptables importants utilisés dans la préparation des états financiers y sont indiqués de façon claire et succincte;
- les dépenses, les recettes, l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe du fait générateur, à l'exception des fonds fiduciaires pour lesquels les recettes sont comptabilisées au moment de l'arrivée des fonds;
- les dépenses comprennent les charges reçues ou à recevoir ainsi que les engagements envers des tiers;
- les comptes de l'organisation sont exprimés en francs suisses;
- les contributions fixées : en vertu de l'article 9.4 du Règlement financier, les versements effectués par un membre de l'Union sont d'abord portés à un crédit au fonds de roulement, puis déduits des contributions qui lui incombent dans l'ordre chronologique des années pour lesquelles elles sont dues. Les contributions reçues à l'avance sont considérées comme passifs et comptabilisées comme recettes de l'exercice auquel elles se rapportent;
- les contributions en nature reçues ou à recevoir et la valeur correspondante ne sont pas comptabilisées. Le coût de vérification des comptes est traité comme contribution en nature du Gouvernement suisse qui assume la majeure partie de ces dépenses;
- en application de l'accord OMPI/UPOV du 26 novembre 1982, les fonctionnaires de l'UPOV participent à la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est une caisse à capitalisation

finançant des prestations définies. Les obligations financières de l'organisation à la caisse se composent des cotisations obligatoires au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la part de tout paiement exigé au titre de la couverture des déficits en vertu de l'article 26 des Statuts de la caisse. Les sommes destinées à la couverture des déficits ne doivent être payées que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'article 26, une fois établi que le versement de telles sommes est nécessaire à partir de l'évaluation de la situation actuarielle de la caisse à la date de l'évaluation. Il n'a pas été considéré comme nécessaire de procéder, à l'heure actuelle, au versement de telles sommes;

- conformément à l'accord susmentionné, l'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir à certaines catégories de fonctionnaires des prestations particulières au moment de leur cessation de service. Sur la base d'une évaluation actuarielle effectuée au début de 2012 par un consultant indépendant, cet engagement financier était estimé à 0,05 million de francs suisses à la fin de 2011. Avec l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), à compter de 2012, cet engagement, ainsi que celui afférent aux prestations médicales après cessation de service (voir ci-dessous) devront être incorporés à la situation financière de l'UPOV, ce qui réduira considérablement son fonds de réserve.
- L'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir aux membres de son personnel des prestations médicales après cessation de service sous forme de primes au titre du régime d'assurance maladie et accident (assurance maladie après la cessation de service). Sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée au début de 2012 par un consultant indépendant, cet engagement financier était estimé à 0,9 million de francs suisses à la fin de 2011.

Selon les normes comptables actuelles (normes UNSAS), il n'est pas obligatoire de comptabiliser l'engagement financier susmentionné. Toutefois, en application de principes de gestion financière prudente et conformément à la décision du Conseil (paragraphe 50 du document C/43/4 Rev. et paragraphe 35 du document C/43/17), une provision d'un montant égal à 6% des dépenses de personnel a été constituée au titre de l'exercice biennal 2010-2011 pour couvrir en partie l'engagement financier correspondant aux frais de cessation de service et de prestations médicales.

Cette provision permettra aussi de se préparer au passage des normes comptables actuellement appliquées (normes UNSAS) aux nouvelles normes (Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)). Le Conseil, à sa quarante-cinquième session ordinaire, tenue à Genève le 20 octobre 2011, est convenu d'adopter l'application des normes IPSAS à compter de l'exercice financier commençant en 2012 (voir le paragraphe 9.b) du document C/45/18 "Compte rendu").

[L'annexe B suit]

C/46/4

ANNEXE B

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
PROTECTION DES OBTENTIONS
VEGETALES (UPOV)**

Audit de l'exercice biennal 2010-2011

04.07.2012



Rapport du Vérificateur des comptes

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV)

Audit de l'exercice biennal 2010-2011

Le mandat de vérification extérieure des états financiers de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) doit être exercé par un membre de la plus haute instance de contrôle financier public du pays choisi et il est attribué personnellement. Fort de cette disposition et conformément à l'article 25 de la Convention internationale du 2 décembre 1961 révisée en 1978 et à l'article 29 (6) de l'Acte de 1991, le Conseil de l'UPOV, lors de sa quarante et unième session ordinaire, le 25 octobre 2007 à Genève, a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que Vérificateur des comptes jusqu'à l'année 2011 incluse. Ainsi, le Gouvernement de la Confédération suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances (CDF), le mandat de Vérificateur des comptes de l'UPOV.

Mon mandat est défini à l'annexe II du Règlement financier et le Règlement d'exécution du règlement financier de l'UPOV. Je remplis ma fonction de manière autonome et indépendante, avec le soutien de collaborateurs du CDF.

Le CDF fournit les prestations relatives à l'audit externe des comptes de l'OMPI d'une manière complètement indépendante de son rôle d'organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse. Le CDF a une équipe de professionnels hautement qualifiés qui possède une large expérience des audits dans les organisations internationales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

*M. Kurt Grüter
Directeur du Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse
Monbijoustrasse 45
3003 Berne
tél. +41 (0)31 323 10 01
kurt.grueter@efk.admin.ch*

ou :

*M. Didier Monnot
Responsable de mandats
tél. +41 (0)31 323 10 48
didier.monnot@efk.admin.ch*

Table des matières

Paragraphes

Résumé de l'audit	-
Réglementation, normes et informations	1-8
Suivi des recommandations	9
Système de contrôle interne (SCI)	10
Audit de l'exécution budgétaire 2010-2011	11-12
Audit des états financiers 2010-2011	13-34
Conclusion	35

Annexe : Opinion d'audit

Berne, le 4 juillet 2012

No enreg. 1.12364.946.00335.02
modi/dear

RESUME DE L'AUDIT

L'exercice biennal 2010-2011 coïncide pour l'UPOV avec le dernier exercice comptable présenté sous les normes comptables du système commun des Nations Unies (normes UNSAS) avant le passage au 1er janvier 2012 à des états financiers présentés sous les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). L'audit de ce dernier exercice biennal a donné un résultat d'ensemble tout à fait satisfaisant. Aucun problème significatif n'a été constaté et, en tant que Vérificateur des comptes, je suis en mesure de délivrer une opinion de vérification sans réserve, ni remarque.

REGLEMENTATION, NORMES ET INFORMATIONS

Réglementation financière et objet de la vérification

1. Outre les dispositions pertinentes des différents Conventions, la période biennale 2010-2011 a été régie par les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'exécution de l'UPOV (document UPOV/C/VI/15), ainsi que par les dispositions appropriées du budget approuvé par le Conseil lors de sa quarante troisième session ordinaire, le 22 octobre 2009 à Genève (paragraphe 26 du document C/43/4 Rev.).
2. Les contrôles ont porté sur les mouvements de l'exercice 2010-2011 des comptes de produits et de dépenses, sur les états financiers ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 2011.

Normes d'audit, informations et remerciements

3. Les vérifications ont été effectuées selon les Normes d'audit internationales publiées par l'IAASB, ainsi qu'en respect du mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'UPOV.
4. L'audit a été effectué par l'un de mes collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des en juin 2012.
5. Les questions d'importance mineure ont été clarifiées et discutées avec les responsables en cours de travaux; elles ne sont pas relevées dans ce rapport.
6. Lorsque des vérifications par sondages ont été effectuées, mes collaborateurs ont sélectionné les échantillons en fonction des risques ou de l'importance relative des montants enregistrés dans les rubriques examinées.
7. D'autres points nécessitant des améliorations ont été portés à la connaissance du Bureau du contrôleur et du Département des finances lors de la discussion finale du 4 juillet 2012. Aucune recommandation importante n'a été émise à cette occasion. Je renonce donc à reproduire les points concernés dans le présent rapport afin de n'attirer l'attention du Conseil que sur les points que je considère comme essentiels.
8. Je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'obligeance avec laquelle les principaux responsables de la tenue des comptes de l'UPOV, à savoir M. Philippe Favatier, Directeur financier (contrôleur) et Mme Janice Cook Robbins, Cheffe, Service des

finances ainsi que leurs collaborateurs, ont fourni tous les renseignements et documents utiles à l'accomplissement de mon mandat.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

9. Aucune recommandation ne demeurait en suspens à l'UPOV à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, puisque celles-ci avaient toutes fait l'objet d'une liquidation au cours de ladite période.

SYSTEME DE CONTROLE INTERNE (SCI)

Un système de contrôle interne relevant principalement des services administratifs de l'OMPI

10. Mes collaborateurs ont renoncé à procéder à une vérification de l'existence du système de contrôle interne (SCI) selon les normes d'audit appliquées à l'UPOV. En effet, compte tenu des relations très étroites qu'entretient l'UPOV avec l'OMPI en matière de gestion administrative, l'évaluation faite à l'OMPI est également valable à l'heure actuelle pour l'UPOV. Mes collaborateurs ont donc simplement relevé l'existence d'un SCI à l'UPOV par l'OMPI interposée dans le domaine financier et comptable.

AUDIT DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2010-2011

Exécution budgétaire, un résultat d'exercice positif et supérieur au budget

11. Le budget de l'exercice biennal 2010-2011 adopté par le Conseil lors de la quarante-troisième session ordinaire du 22 octobre 2009 ainsi que les comptes effectifs de ladite période tels que présentés dans le Rapport de gestion financière 2010-2011 peuvent se résumer de la manière suivante:

	<i>Budget (CHF)</i>	<i>Comptes (CHF)</i>	<i>Ecart comptes vs budget (CHF et %)</i>	
Recettes totales	6'782'000	6'900'727	118'727	1.75%
Dépenses totales	-6'782'000	-6'478'733	303'267	-4.47%
Résultat	0	421'994		

12. En ce qui concerne l'exécution budgétaire, je renvoie aux commentaires du Secrétaire général consignés dans le Rapport de gestion financière. Les explications portant sur les principales variations entre le budget et les chiffres réels figurent à l'annexe A.1 du document C/46/4. A noter d'une manière générale et succincte que les recettes d'exploitation ont été supérieures aux attentes de presque CHF 120'000. Les dépenses effectives ont été inférieures de plus de CHF 303'000 par rapport au budget.

AUDIT DES ETATS FINANCIERS 2010-2011

Chiffres clés des états financiers 2010-2011, la confirmation d'une bonne situation financière

13. Le tableau ci-dessous permet la comparaison de quelques valeurs importantes des bilans des années 2009 et 2011. Je renonce néanmoins à formuler des remarques ici. En effet, dans les points ci-après du rapport, je reprends plus en détail, avec des commentaires spécifiques, certains comptes du bilan 2011.

Référence	31.12.2009	31.12.2011
Total du bilan	2'365'306	3'263'359
Résultat de l'exercice	390'370	421'994
Liquidités (placements inclus)	2'237'177	2'902'092
Fonds étrangers	439'954	734'310
Provisions	367'696	533'149
Fonds de réserve	1'037'229	1'459'223
Fonds de roulement	520'427	536'677

Liquidités, des mouvements de fonds justifiés

14. Le solde au 31 décembre 2011 du compte de trésorerie correspond à l'extrait du compte bancaire de l'UBS. De surcroît, la « confirmation de relation d'affaires » dûment libellée par l'UBS confirme aussi ce solde. Le contrôle des mouvements par sondages dans les fonds liquides enregistrés dans ce compte durant la période comptable n'ont pas révélé d'erreur. Ces vérifications ont confirmé la régularité des opérations.

Placements, des liquidités placées auprès de la Confédération suisse

15. Les soldes des comptes relatifs aux placements à terme effectués auprès de la Confédération suisse correspondent à l'extrait spécifique établi par celle-ci à la fin de l'année 2011. Les contrôles par sondages des mouvements et la comptabilisation correcte des intérêts bonifiés sur ces comptes par l'Administration fédérale des finances m'ont été confirmés par mon collaborateur. Je relève que le solde cumulé des deux comptes a augmenté de quelque CHF 576'000 environ pour s'établir à CHF 2'688'000.

Débiteurs Etats Membres, une baisse des créances ouvertes

16. Les créances ouvertes envers des Etats Membres s'établissent à la fin de la période comptable à CHF 191'000, ce qui représente une hausse du solde supérieure à CHF 131'000 par rapport à l'exercice biennal précédent. Parmi ces arriérés de contributions figurent un montant de CHF 62'424 à charge du Nicaragua dû à l'UPOV pour les années 2005 à 2011. Je relève toutefois, qu'en date du 2 avril 2012, cet Etat a effectué un versement qui porte désormais son solde à CHF 6'404.
17. Dans mon rapport précédent, j'avais renoncé à demander de comptabiliser les arriérés dans un compte spécifique. S'agissant de montants portant sur des créances envers des Etats membres d'origine récente, j'ai également décidé de ne pas exiger la comptabilisation des postes ouverts dans un tel compte pour la clôture 2011. En effet, mise à part une créance ouverte envers la République Dominicaine datant de 2009 (CHF 909), les autres postes ouverts relèvent de contributions arriérées de l'année 2011.
18. Les contributions des Etats Membres pour la période biennale 2010-2011 ont augmenté de CHF 56'321 comparativement à celles de la période biennale 2008-2009. Elles ont atteint la somme de CHF 6'562'957. La vérification des recettes comptabilisées permet de confirmer leur exactitude et leur intégralité. A la clôture des comptes, les contributions versées par avance pour l'année 2012, voire 2013 représentent plus de CHF 300'000.

Comptes de liaison, une présentation qui respecte le principe des soldes à l'actif et au passif du bilan

19. Je constate avec satisfaction que les soldes des comptes de liaison figurent de manière distincte dans les tableaux des l'annexe A.2 et A.6 des états financiers. Les contrôles par sondages des mouvements me permettent de valider les soldes respectifs, l'un à l'actif du bilan (CHF 169'808) et l'autre au passif (CHF 407'164).

Provisions, des charges probables anticipées

20. La provision pour cessation de service et prestations médicales après cessation de service s'établit à CHF 534'204 à fin 2011. Le montant de cette provision a été augmenté de plus de CHF 175'000 en valeur nette au cours de l'exercice biennal sous revue. Je relève néanmoins que la hauteur de cette provision est aujourd'hui acceptable, car les comptes sont présentés selon les normes UNSAS. Par contre, puisque l'UPOV introduira les normes IPSAS à partir de l'exercice comptable annuel 2012, le montant provisionné devra être relevé de quelque CHF 350'000 pour correspondre à l'estimation faite par le cabinet spécialisé Mercer dans une analyse actuarielle établie le 3 avril 2012.
21. Au 31 décembre 2011, un solde de CHF 1'054.20 figure au débit du compte passif « 39350 Provision pour frais de rapatriement ». Compte tenu de l'immatérialité de ce solde actif présenté de manière nette au passif du bilan dans les tableaux des annexes A.2 et A.6 avec la provision pour cessation de service, je ne conteste pas cette manière de faire. Toutefois, je constate que l'étude actuarielle Mercer du 3 avril 2012 évalue les frais de rapatriement à CHF 56'692. Par conséquent, et à l'instar du point précédent, le compte 39350 est nettement sous-évalué et devra faire l'objet d'un retraitement lors du passage aux IPSAS.

Fonds de réserve et fonds de roulement, une hausse de ressources pour l'Union

22. En tenant compte du virement du bénéfice d'exploitation de l'exercice comptable 2010-2011 (CHF 422'000), le fonds de réserve s'établit désormais à plus de CHF 1'459'000 à la fin de l'exercice sous revue. Cette valeur représente 22.52% des charges d'exploitation comptabilisées durant l'exercice biennal 2010-2011. En l'occurrence, le taux de couverture des réserves fixé à la page 28 du Programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 adopté par le Conseil (document C/43/4 Rev.) lors de sa 43^e session ordinaire du 22 octobre 2009 est dépassé par le fonds de réserve à lui seul, puisque l'objectif fixé proposait un montant global de CHF 1'356'000.
23. En effet, le taux de 22.52% susmentionné ne tient pas compte du montant du fonds de roulement qui excède désormais les CHF 536'000. Ce fonds de roulement a enregistré une hausse de CHF 16'250 au cours de l'exercice biennal 2010-2011 correspondant à l'adhésion des deux nouveaux membres en 2010 (Costa Rica et Oman) et à un changement de catégorie de contributeur (République de Corée en 2011). Le cumul des sommes du fonds de réserve et du fonds de roulement approche aujourd'hui les CHF 2 millions.
24. Je me permets d'attirer l'attention du lecteur que, dans le cadre du passage des normes comptables UNSAS aux normes IPSAS, les expériences faites dans d'autres organisations internationales montrent que les retraitements comptables nécessaires à ce changement de référentiel comptable auront un impact significatif sur le solde du fonds de réserve précité.

Les charges de personnel en légère baisse

25. Plusieurs sondages aléatoires ont été exécutés pour l'un de mes collaborateurs dans les comptes de charges et de produits. Les écritures vérifiées l'ont toutes été à l'appui de justificatifs comptables disponibles. Les examens effectués de manière détaillée n'ont pas révélé d'erreur significative méritant d'être mentionnée. Je me contenterai de citer les quelques points suivants à titre d'information.
26. Les dépenses de personnel enregistrées au cours de l'exercice biennal 2010-2011 sont inférieures de presque CHF 100'000 par rapport à celles de l'exercice comptable précédent. En effet, elles se sont élevées à CHF 4.3 millions. Avec 66% des dépenses, elles représentent la part la plus importante des charges d'exploitation de l'UPOV. Les vérifications par sondages de justificatifs comptables n'ont pas révélé d'erreur.
27. Le compte « 71014 Overtime & Refreshment » a enregistré des dépenses pour plus de CHF 81'000 en 2010-2011, ce qui entraîne une hausse de ces charges de plus de 35% comparativement à 2008-2009, même si ces dernières ne représentent que 1.26% des charges d'exploitation globales. Par ailleurs, je constate que deux collaboratrices ont perçu chacune plus CHF 32'000 durant la période de deux ans. Ces deux mêmes personnes avaient déjà bénéficié de paiements d'heures supplémentaires pour plus de CHF 20'000 chacune durant la période biennale précédente.
28. Les charges des missions effectuées en 2010-2011 ont été légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent (-1.86%) pour s'établir à CHF 437'000. A l'instar de ce que j'avais constaté lors de l'exercice biennal 2008-2009, ces charges allouées à des missions de fonctionnaires ont largement dépassé les estimations budgétaires qui étaient de CHF 300'000. Les contrôles par sondages exécutés par mon collaborateur me permettent néanmoins de les considérer comme exactes.
29. Les autres charges opérationnelles figurent globalement à l'annexe A.1 des états financiers dans le « Other Contractual Services » pour un montant de CHF 1'273'592. Depuis l'exercice biennal 2010-2011, elles sont enregistrées dans deux comptes

distincts (Comptes « 74179 Rental mainten. Others » et « 74380 Other operating expenses »), alors que durant l'exercice 2008-2009 elles figuraient toutes globalement dans le deuxième compte précité. Ce changement s'explique par mesure de clarté. Les écritures concordaient avec les justificatifs comptables.

30. Si j'excepte les recettes contributives et les produits des fonds liquides, je constate que les autres recettes représentent un total de quelque CHF 260'000, ce qui ne représente que 3.77% des revenus globaux.

Fonds de dépôt, des montants réconciliés

31. Les actifs et les passifs concernant les Fonds de dépôt font l'objet d'une comptabilité séparée de celle de l'UPOV. Les états financiers y relatifs sont présentés à l'annexe A.7 du Rapport de gestion financière de l'UPOV sous la rubrique « Fonds extrabudgétaires ».
32. Les contributions versées par les bailleurs de fonds sont déposés sur un compte bancaire séparé. Le solde de ce compte au 31 décembre 2011 correspondait à celui ressortant du relevé et de l'attestation délivrés par le dépositaire.
33. Outre le fonds extrabudgétaire en relation avec le Japon, un fonds spécial avec les Etats-Unis d'Amérique a été créé au cours de la période 2010-2011. Les mouvements de ces deux fonds ont été vérifiés par sondages ; les soldes au 31 décembre 2011 correspondent aux décomptes généraux de chaque compte.

Le nouveau Règlement financier de l'UPOV a été adopté le 22 octobre 2010

34. Comme cela avait été mentionné dans mon dernier rapport d'audit du 5 juillet 2010 (mandat 10033), le nouveau Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'UPOV a été validé par le Conseil de l'UPOV le 22 octobre 2010 (voir points 1 et 3) et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

CONCLUSION

35. A la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes.



K. Grüter
Directeur du
Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse
(Vérificateur des comptes)

Annexes:

- Opinion d'audit



Annexe à 1.12364.946.00335.02

OPINION D'AUDIT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR

J'ai effectué l'audit des états financiers présentés dans le Rapport de gestion financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les travaux d'audit ont été achevés le 27 juin 2012. L'établissement de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

Responsabilité de la direction de l'UPOV pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les normes comptables du système commun des Nations Unies (normes UNSAS) et dans le Règlement financier et Règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV. En outre, la direction est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UPOV sur la base de mon audit. J'ai effectué ma vérification selon les Normes internationales d'audit, publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

A mon avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UPOV au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système commun des Nations Unies (normes UNSAS) et au Règlement financier ainsi qu'au Règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'UPOV que j'ai contrôlées par sondages dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Union. Conformément à l'annexe II « Mandat pour la vérification externe des comptes » du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'UPOV, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'UPOV, document daté du 4 juillet 2012.

Berne, le 4 juillet 2012

K. Grüter
Directeur du
Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse²
(Vérificateur des comptes)

² Adresse postale : Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.